

l'application du règlement sur la pêche non seulement dans nos eaux intérieures, mais même dans nos zones de pêche exclusives, et envers les navires de pêche étrangers à l'intérieur de ces zones. Le député le sait, dans le cas du navire japonais qu'il a mentionné, c'était la première fois qu'il se faisait surprendre par l'un de nos patrouilleurs des pêcheries. De fait, c'est la première fois dans l'histoire qu'un navire de pêche japonais se faisait surprendre par un de nos patrouilleurs. Il s'agit donc d'un premier cas, et non pas de cas multiples, même pour ce qui est des navires de pêche japonais auxquels le service de protection des pêcheries a donné plusieurs avertissements. Le député peut être sûr que si les incidents se multiplient, qu'il s'agisse d'avertissements ou d'arrestations, les peines augmenteront en fonction de la provocation.

Je suis au courant de certains cas, comme l'honorable député, sans doute cas heureusement peu nombreux, où des bateaux de pêche étrangers se sont aventurés dans nos eaux territoriales sans qu'il soit possible à notre service de protection des pêcheries de s'approcher des bateaux en question pour les arrêter. Bien que le nombre de ces incidents ait été exagéré, il est évident que de tels cas se sont produits. Sans doute nos pêcheurs ont-ils de bonnes raisons de s'indigner.

Notre service de protection est maintenant mieux équipé que jamais. Le *Tanu* qui a intercepté le bateau japonais n'est en service que depuis septembre dernier. Il est l'un de nos premiers bateaux de pêche de la côte ouest qui soit capable de couvrir une grande distance quel que soit le temps, ce qui est nouveau.

Le député sait sans doute que l'aviation prête son concours en effectuant des vols de reconnaissance. Nous avons également reçu l'aide de la garde-côtière et de la marine. En fait, c'est un brise-glaces de la garde-côtière qui a intercepté le phoquier norvégien. Le bateau du service des pêcheries ne pouvait s'en approcher à cause de l'état des glaces.

Nous avons décidé d'être plus sévères mais pour faire respecter la loi il nous faut plus d'équipement. Je rejette la déclaration du député qui prétend que les capitaines ou les officiers de nos bateaux n'avaient pas les ordres ou le courage nécessaires pour intercepter les navires étrangers à l'intérieur de nos zones de pêche. Je crois que nos hommes sont décidés à montrer leur courage et leur détermination, comme ils l'ont fait récemment, afin de mieux protéger nos zones de pêche que cela n'était possible autrefois.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 27).